

CONCOURS HANDINNOV 2007

RÈGLEMENT

I. OBJET ET FINALITE DU CONCOURS

L'ONISEP, DROIT AU SAVOIR et la revue RÉADAPTATION organisent un concours sans obligation d'achat intitulé «HANDINNOV ».

Le concours a pour but de distinguer des réalisations et des pratiques remarquables et innovantes ayant un impact significatif sur l'insertion des jeunes personnes en situation de handicap dans leur vie scolaire, étudiante, professionnelle ou citoyenne au sens large.

Les organisateurs garantissent aux participants leur entière impartialité quant au déroulement du concours et la préservation, dans la limite de leurs moyens, d'une stricte égalité des chances entre toutes les organisations participantes.

II – PARTICIPATION AU CONCOURS

Peuvent participer tous les candidats porteurs d'un projet déjà achevé ou en cours de finalisation et répondant dans la mesure du possible aux trois critères suivants :

- Projet conduit en partenariat par des personnes valides et non valides ;
- Projet entrepris ou initié en association avec des lycéens ou étudiants ou jeunes non scolarisés ;
- Projet disposant d'effets démultiplicateurs envisageables à l'échelle nationale et/ou européenne.

Les actions peuvent être réalisées par tout type d'organisation légalement constituée ou par des particuliers s'ils sont relayés par une organisation privée, associative ou publique.

III - CARACTERISTIQUES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque participant doit envoyer un dossier descriptif de son action et confirmera la véracité des informations contenues dans la présentation rédigée.

Chaque candidature (maximum 5 pages) devra comporter les éléments d'appréciation suivants :

- Identité du porteur de projet,
- Descriptif de l'action réalisée et résultat atteint,
- Budget nécessaire,
- Description de la valeur ajoutée du projet : implication du public jeune, composante du partenariat personnes valides et non valides dans la réalisation de l'action, éléments de transfert possible à l'échelle nationale et/ou européenne.

1/ Retrait des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures seront disponibles auprès des organisateurs :

- **Soit par voie postale** : ONISEP Direction - Concours Handinnov – 12, mail Barthélémy Thimonnier – Lagny - 77437 Marne La Vallée Cedex 2
- **Soit par téléchargement** sur www.onisep.fr/handinov

2/ Réception des candidatures

Il ne sera accepté qu'une seule candidature par organisation. Celle-ci pourra être présentée sous format libre (à condition de respecter les points des dossiers sus-indiqués).

La date limite de dépôt des dossiers par voie postale, à l'adresse sus-indiquée, ou par email à handinnov@onisep.fr est fixée **au vendredi 26 octobre 2007.**

IV - JURY

Les organisateurs sélectionneront un ensemble de candidatures répondant aux critères d'éligibilité définies dans le dossier. Les candidatures retenues à ce titre seront soumises au jury pour évaluation qualitative.

Le jury comptera un représentant de tous les partenaires associés à l'événement ainsi qu'un ensemble de personnalités choisies pour leur implication ou leurs compétences dans le domaine. Les décisions du jury sont souveraines. Ses choix seront par conséquent sans appel.

Les résultats seront proclamés lors de la cérémonie de remise des prix et mis en ligne sur www.onisep.fr/handinov

V – PRIX ET TROPHEES

Le concours Handinnov est doté :

- d'un grand prix national Handinnov d'une valeur de 5 000 € sous forme de bons d'achat auprès du partenaire officiel CAMIF Collectivités,
- et de 5 prix partenaires de 2 000 € chacun.

Ces prix ainsi que des trophées et distinctions seront remis par les partenaires d'Handinnov, en concertation avec ces derniers, dans le but de mettre en valeur un certain nombre de candidatures.

VI – RESPONSABILITE

Les auteurs assument toutes les responsabilités sur les contenus et l'authenticité des projets présentés et autorisent les organisateurs, à titre gratuit – pour intentions promotionnelles et culturelles- à les reproduire, les publier et les exposer, en citant le nom des organisateurs, sans consentement ultérieur de leur part.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours proposé.

Les organisateurs se réservent le droit de cesser, d'interrompre, ou de proroger le concours en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si un ou plusieurs dossiers de candidature étaient retardés, égarés ou d'une manière générale mal acheminés.

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Aucune contestation s'y rapportant ne peut être admise. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs, dont les décisions seront sans appel.

Le règlement peut être consulté sur Internet à l'adresse : www.onisep.fr/handinov